



**COMMUNE DE FRIGNICOURT
DEPARTEMENT DE LA MARNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE**

Séance du 27 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 27 mars 2026, à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal de Frignicourt se sont réunis à la mairie, salle du conseil, à la suite de la convocation adressée le 23 mars 2026, conformément à l'article L.2121-17 du code des collectivités territoriales, et affichée à la porte de la mairie le même jour.

Etaient présents : Mesdames FELICETTI Annick, GADBOIS Catherine, MARET Sophie, MARET Valérie, CHARDON Amélie et COURVOISIER Audrey et Messieurs TROLIO Michel, RAT Jérôme, FAUCHER Pierre, ROYNEL Patrick, MORI Thierry et BROUSSE Yann.

<u>Absents excusés</u> :	Madame ASLOUDJ Zohra	pouvoir donné à Catherine GADBOIS
	Madame CHIMIACK Pascale	pouvoir donné à Jérôme RAT
	Madame LOUIS Christine	pouvoir donné à Annick FELICETTI
	Monsieur LEFORT Patrick	pouvoir donné à Pierre FAUCHER
	Monsieur GONZALEZ Emmanuel	pouvoir donné à Thierry MORI
	Madame CHARREAU Estelle	pouvoir donné à Amélie CHARDON
	Monsieur CRAVERO Ugo	pouvoir donné à Michel TROLIO

Secrétaire de séance : Mme Valérie MARET

**ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNE DE FRIGNICOURT AUPRÈS DE TERRITOIRES
D'ÉNERGIE MARNE (ex-SIEM)**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5711-1, L 5211-7, L. 2121-21, L. 2121-29 et L. 2122-7,

Vu les statuts du Territoire d'énergie Marne - SIEM et plus précisément l'article 13 de ces statuts qui prévoit 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour une commune avec une population comprise entre 1 001 et 3 500 habitants,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de désigner au scrutin secret, uninominal à la majorité absolue à trois tours, les délégués chargés de représenter notre commune au sein des commissions locales instituées dans les statuts du Territoire d'énergie Marne- SIEM,

Considérant que la population de notre commune est comprise entre 1 001 et 3 500 habitants, Madame le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués titulaires et suppléants représentant la collectivité au sein de la Commission Locale d'Énergie (CLÉ) du Territoire d'énergie Marne (ex-SIEM).

Après le scrutin, ont été proclamés élus :

Comme délégués titulaires car ayant obtenu la majorité absolue,

Monsieur Michel TROLIO

dont l'adresse mail personnelle est michel.trolio@hotmail.fr

et Monsieur Emmanuel GONZALEZ

dont l'adresse mail personnelle est tribugonz@free.fr

Comme délégués suppléants car ayant obtenu la majorité absolue,

Madame Annick FELICETTI

dont l'adresse mail personnelle est abcfelicetti@free.fr

et Monsieur Thierry MORI

dont l'adresse mail personnelle est vtmori@club-internet.fr

Le Maire,
Annick FELICETTI

